Ca Do Common SITUATION ECONOSIOUS On est généralement d'avis que l'évolution de l'économie des Stats-Unis influencera largement l'orientation générale des affaires dans le monde capitaliste en 1956. Or, les signes avant coureurs d'une récession plus ou moins importante se précisent sur U.S.A. - Dans le secteur automobile, les stocke augmentent et l'on prévoit pour 1956 une réduction de la production de l'ordre de 10% par resport à 1955. Dès à présent, de nombreux ouvriers sont mis en chomage chez Seneral Motors, Ford et Chrysler. - Ralontissement de l'activité dans les accteurs de la construction et des articles monagers. - Four la presière fois depuis plusieurs années, on constate une diminution des ventes à tempérament. - Alourdissement des prix des satières presières. (Baisse d'environ 45 par rapport à fin 1954). - Les stocks ougmentent. - Les revenus des fergiers ne consent de disinuer. Bea ayaptomes similaires ne discerment plus ou moins nettement dons plusieura pays capitalistes. Washington étudie les moyens propres à limiter la récession. Il est certain que les Républicains mettront tout en ceuvre pour reculer la récession jusqu'après les élections de novembre. Ils envisagermient notament la réduction des charges fiscales en vue d'augmentor la demande colvable. A première vue, la haute conjoncture continue à prévaloir en Belgique. Il y a lieu de signaler que cette situation "résulto en ordre principal de l'ampleur prise par les exportations qui portent en ordre principal sur les produits de base et sur les biens d'investissement". C'est dire qu'une récession, mose légère, se produismt à 1'Schelle internationale (monde capitaliste) se répercuterait imaédietement our la conjoncture belge. " A l'étranger, le niveau setuel de la conjoncture provient d'un effort considérable d'investissements, sinsi que d'un accroissecent de la demande de produite de consonnation durable." (Elergissement du marché intérieur).

En Belgique, par contre, la demande intérieure n'a crûque d'une façon modérée. Cette constatation ressort, d'une part, des statistiques relatives aux livraisons de l'industrie belge des fabrications aétalliques que gar le marché intérieur et des indices concernent les importations de bions d'inventissements et, d'autre part, de l'appel plutôt faible fait au marché des capitaux. (Rétrécissement relatif du marché intérieur).

\*Moonomie Belge et Comptabilité Mationale\* 1948-1956, que vient d'éditor le Groupe d'Stude de la Comptabilité nationale fournit des renseignements concernant la répartition en dépenses du revenu national brut au cours des dernières années.

Analyse des dépenses au prix de 1950 (en milliarde de france).

	1948	1049	1950	1951	1058	1053	
1. Consoncation prives	150,5	851.4	864,6	265.7	268	268,8	+ 6.4%
C.Conson ation publique	37,5	38,3	41,3	44,8	47.1	52.5	+ 40 %
S.Formation de capital fixe	45.9	50,1	60.2	57.6	58,9	61,9	-35.5%
4. Accreissement des stocks	9,-	5,7	0,1	0.5	4,6	3,5	- 61 %
	344,9	347.5	306,8	374,6	378,6	386,7	+18,1%

Dans la consommation publique sont comprises les dépenses militaires. Le formation de capital fixe comprend les investissements frais, sinsi que les remplacements et réparation d'éléments du capital fixe (amortismements.).

La mise source fournit des renseignements ou sujet de l'évolution du rapport entre les ressources disponibles (Produit national brut + Importations).

d'une part; les dépanses intérieures (sarché interieur) et les Exportstions, d'autre part.

	1	048	19		in mill			renos 951	19	58	1	958
Resources disposibles	431,6	100%	437,1	100%	404,9	100%	552,9	100%	567,3	100%	567,9	1005
Dépenses in- térieures	345.4	80)	344,8	79,5	366,2	79%	400,0	72%	418,6	745	489,4	766
Exportations	66.2	20%	90.3	215	28,7	111/	158,8	28%	148,7	28%	138,5	245

3.-De l'examen des tablesux di-dessus il apport que t Le pourcentage des ressources disposibles dépenaées à l'intérieur 101 a disimué de 4% à 1948. (Ritrégissement relatif du sarché intériour) tendis que les exportatione augmentalent de di. Exprimées en valours constantes les dépenses totales à l'intérieur 20) ont supporté de 18,1% ( la consommation privée de 6,4% - les dépennes militaires de 40%) tondis que les exportations auguenteient de 40.8%. Les ceractéristiques de l'économie belge se sont accentuées au coure des années 1954 - 1955. D'une part, le gonflement de la production de biens improductife (dépenses militaires) entraîss une réduction relative de la production de biens de consommation. D'autre part, l'augmentation constante des dépenses improductives (publicité, personnel de maîtrise, appareil administratif); le manque de contrôle officiel du secteur de la distribution où certaine intermédiaires prélèvent des sarges bénéficiaires excessives; l'existence de secteurs sonopolisés (sucre - farine tabac etc..); l'augmentation de l'impôt indirect et de certains droits d'entrée provoquent la bausse du coût de la vie, alors que l'accroissement de la productivité du travail fait baisser les prix de revient. La baisse relative de la production de biens de consomnation, le housee artificielle du coût de le vie ajoutées sux tensions se manifestent dans plusieurs pays, créent un élément propies à l'inflation. Mais les milieux officiels préfèrent mettre en cause la "poussée revendientive" de la classe ouvrière. Cette interprétation erronée et tendancionse de la situation est à la base de la politique gouvernementale : freinage de la hausse des salaires et de la réduction de la durde de la journée de travail evec, comme contre-partie, une politique des prix dont l'imefficacité ne doit plus être démontrée. XXX Production. Le relentissement relatif des rythmes de croissance de l'activité économique, signalé dans notre rapport précédent, se confirme. (Progression d'environ 5,6% en 1935 contre Ent 6,5% en 1954 ). Il n'en reste pas moins que, jusqu'à présent, l'activité industrielle deseure en genéral intense.

4 --La production du charbon a sugmenté de 8.45 em 1955; la productivité des mines (fond - surface) de 5.85 et cela malgré la mise su traveil d'un nombre croissant d'ouvriers étrangers non spécialisés. Les stocks our les carresux des sines sont insignifiants (330091 tomes & fin 1955). En midérurgie des progrès impressionnents ont été réalisés su cours de l'année 1955. La production de la fonte a sugmenté de 16.9% par rapport à 1954; la production de l'acter brut de 17.6%. En adcembre 1955, on a attaint is production record de 520.000 tonnes d'acter. Par rapport à 1036 - 38, la production d'acter a augaenté de 80% La production des méteux non-ferreux s'est maintenue, en général, aux nivecux de 1954. Dans l'industrie des fabrications métalliques, la situation est irrégulière, mais, dans l'ensemble, elle est considérée comme favorable. On enregiatre un certain relentiscement pour le matériel roulant. les constructions nevales, certaines constructions de machines, les fines constructions skurdykum mécaniques; par contre, les fonderies, l'automobile, la construction électrique sarquent une progression isportan-Dans le secteur textile, la production a auguenté sensiblement au cours de l'autome, sais les prix continuent à baisser. Comme on le suit, le gouvernement a pris récemment une série de mesures impliquent des subsides relativement importants en favour de cette branche de l'économie. Agriculture. Lo situation dans le secteur agricole continue à se détérorer. Elle est fort bien caractérisée par une appréciation récente du sort de l'agriculture sux Etato-Unie : "dos prix en buises, des frais d'exploitation en housse - le fersier n'obtient que 30 cent de chaque dellar dépensé pour l'alisentation." Une bonne partie des subsides, prétendusent secondés aux agricultours, n'attaint jamais la ferme. Ils se transforment en bénéfices supplémentaires pour divers sonopoles et gres intermédiaires. Le secteur agricole, salgré une récolte exceptionnellement abonáante, n'a yas profité de la conjoncture favorable.

5 .-Commorce authrieur. Au cours du dernier trimestre de 1955, les exportations sarquent une suggentation de 24% par rapport su trimestre correspondant de 1054. Le Binistre du Commerce Extériour soulignait récemment que l'augcentation relative des exportations belges a été plus importante que dens n'importe quel autre pays (capitaliste). Bien que les termes d'échange se soient améliorés asses sensiblement depuis l'autome 1954, les caractéristiques négatives de notre commerce extériour (composition et orientation géographique) n'ont cessé de s'accentuer. Le gouvernement continue à appliquer rigoureusement les discriminations imposées par les Stats-Unis en matière de commerce extérieur. Il y a lieu de signaler la résistance grandissante à cette politique de la part de certains milieux d'affeires influents. Stagef publicit le 80 décembre 1955 un rapport du Conseil du Comité Belge de Contribution au Développement du Commerce International dans loquel il est dit : " Dans tous les milieux économiques et d'affaires le problème " est pesé et. à l'heure setuelle, il ne se trouve virtuellement " plus personne qui conteste non asulement l'utilité, mais la " nécessité de commercer avec l'Est." Prix .- Les tensions sur le marché du charbon et de l'acier se maintienment, - par contre, les prix de nombreuses matières presières ont tendance à disinuer. Cette tendance qui est appart sa début de janvier de cette année a été apparement provoquée par la décision prise par les fabricants américains, anglais et allegands d'automobiles de réduire leur production. Les prix de gros belges ont continué d'auguenter pour atteindre en décembre 488,7 (1936 - 38 = 100) niveau le plus élevé atteint depuis iservier 1953. Les sétaux et produits sétalliques ont sugmenté de 10,8%, - par contro, les produits textiles ont baissé de 5%, les produits animeux de 4.5%. an cours de l'année 1995, les prix de gros belges ont augmenté de 8.65, les prix de détail de 1.5%.

Ci-descous quelques tableaux et informations publiés par la Coisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Eparane - Dipots (en millione de francs).

Annéen	Caises d'Epargne	Banques	Instituions parastateles	Total
1938	800.4		- 2,6	
1950	1.508,5	1.555	919,1	6.000.0
1951	4.674.7	591.8	183,1	5.440.0
1058	8.176,2	2.457,1	501.9	11.014,5
1953	6.371,6	2.847.7	719.4	0.931,7
1954	5.453,9	3.011.8	313,5	8.779,8

Index d'accroissement des réserves constituées auprès des organismes de pension.

1936 -1938	100	1953	202
1950	293	1954	446
1951	345		
1052	388		

Evolution de la dette hypothécuire en Belgique (à fin d'anuée - en millions de france)

1950	1951	1958	1953	1954
40.418,1	49.226.3	55.408	631387.9	72.031.3

Emission d'actions des sociétés commerciales et industrielles.

	Smissione nouvell	es Appels de Fond	s Total	
Année.	In mill	ions de frança		Index
1936-38	841,7	35,6	987,3	100
1950	8.135.3	582,	8.717.3	293
1951	3,432,7	770.2	4.202,9	453
1952	3.755.9	1.583,8	5.249.2	566
1953	2.937,3	687,3	3.624.6	391
1954	4.660,3	050,-	5.610,3	605

Obligations émises par les sociétés commerciales et industrielles

année	" Swissions nouvelles		Smissions nettes	minima des deissions monvelles
	11	En millions de fra	nce	
1920-88	278			100
1950	1.663,8	575,6	1.088,2	598
1051	2,412,-	968,3	1.443,7	868
1958	2.447.3	058,0	1.789,1	880
1958	2.683.0	1.018,7	1.604.9	944
1054	3.210,9	718,1	2.504.8	11.157

## Emissions intérieures à moyen et long terme des pouvoirs et organismes publics

	Relegions neuvelles	Amortisaemente	Smissions Ecttes		
Annde		en millions de	france	Index	
1936-88	4.366	2.002	1.565	100	
1950	11.288	1.981	9.307	595	
1051	9.125	3.567	5.558	355	
1958	94.798	8.445	15.847	1.013	
1953	26.664	5.942	20.722	1.394	
1954	33.819	7.095	26.724	1.708	

## Bénéfice et Spargne interne de toutes les sociétés snonymes exploitant en Belgique.

Benezice	Ameritanessata		lipargue	Interne	
UEUG			Brute	Nette	
33,8	15	18,8	50,3	5.3	
51,2	14,8	16.4	18,8	4,-	
32,3	15.8	17,-	29,5	4,8	
	53,8 51,2	Sepérice Amortismoments brut  33,8 15  31,2 14,8	53,8 15 18,8 51,2 14,8 16,4	### Benefice Spargne brut   Brute	

Epargne interne de toutes les entreprises belges Occupant du personnel.

en silliards de france

Année	Epargne brute	Amortissements	Epargne nette
1958	39,6	23,6	9
1953	31,-	53.8	7.8
1954	31.7	23,8	7.9

Sparana brate : amortissements + prévisions et provisions à réinvestir + bénéfice réserve + différence des reports - reprises de réserves et de prévisions ou de provisions.

Energose nette : dito moins les investissements.

### Situation économique à fin novembre

La situation ne s'est guère modifiée sensiblement depuis notre bulletin d'octobre. Les tensions, annonciatrices d'un ralentissement de l'expansion que nous signalions alors se sont précisées.

Dans son bulletin de décembre, l'Institut de Recherche Economique et Sociale écrivait :

" Le dernier trimestre a été caractérisé, dans la conjoncture belge et internationale, par une accentuation des tensions antérieures et des mouvements plus marqués des marchés financiers.

Divers indices concordants suggèrent ... que l'on aurait atteint le maximum conjoncturel."

Le bulletin énumère : la nervosité de la bourse des fonds, les difficultés conjoncturelles dans le secteur du textile (en net repli en Belgique depuis le début de l'année), la hausse du loyer de l'argent, la pénurie du charbon et du coke (on peut y ajouter l'acier, la rareté de la main d'oeuvre, les tensions sociales (revendications, grèves).

Le bulletin de novembre du département des Affaires Economiques fait entendre dans son introduction, une note plus optimiste. Il met l'accent sur les aspects positifs de la situation économique:

" La production industrielle est restée à des niveaux élevés, dans les secteurs de base, elle est toujours à la limite des capacités disponibles..." les secteurs des biens de consommation ... ont été mieux orientés depuis la reprise saisonnière ... expansion marquée des exportations ...

Le département des Affaires Economiques estime que

"L'évolution actuelle semble autoriser l'espoir d'une activité favorable pendant la majeure partie de l'année 1956, compte tenu des commandes en carnet couvrant des périodes de plus en plus longues, et des perspectives actuelles."

Cette appréciation générale est toutefois en contradiction avec des considérations beaucoup moins optimistes qui se retrouvent, nombreuses, dans l'analyse plus détaillée de la situation qui suit l'introduction.

2.-Dans plusieurs pays on multiplie les mesures qui tendent à freiner l'expansion économique : hausse du loyer de l'argent, impôts nouveaux en vue de réduire la puissance d'achat, freinage des investissements nouveaux par le retrait de certains subsides et la réduction des dégrèvements fiscaux. En Allemagne occidentale l'impôt sur les sociétés a été augmenté de 25%, la hausse des salaires est neutralisée par l'expansion des importations qui entraîne la baisse du coût de la vie. Aux E.U., Le régime d'amortissement fiscal accéléré, qui avait été établi en 1950 en vue d'encourager la construction de nouvelles usines considérées comme nécessaires à l'éffort de production supplémentaire en cas de guerre a été revu au cours du mois d'avril 1955. D'après la version la plus répandue, le freinage de l'expansion économique aurait pour but d'atténuer l'ampleur de la chute de la production que provoque la prochaine crise ou récession. En fait, on se rend compte des proportions inquiétantes que prend l'écart entre le potentiel de production et la demande solvable. Cet écart est d'autant plus grave que la demande pour des biens de consommation durables est artificiellement gonflée, et cela dans des proportions considérables, par l'extension impressionnante des ventes à tempérament. Nous pensons qu'il faut tenir compte d'un autre facteur pour expliquer le freinage de l'expansion édonomique, à savoir l'amenuisement progressif de l'armée de réserve qui, du fait qu'il modifie profondément le rapport des forces entre exploiteurs et exploités, suscite de sérieuses craintes dans le monde capitaliste. Production industrielle. Les indices globaux continuent à marquer une progression qui n'atténue d'ailleurs pas le déséquilibre de l'économie nationale, au contraire. Au cours des 10 premiers mois de l'année, la production de l'acier a augmenté de 20%, par contre certains indices semblent réfléter une certaine situation du marché dans plusieurs secteurs de la consommation, le rythme de l'expansion se ralentit. L'indice de l'activité industrielle (I.N.S. 1953 = 100) s'établit à 113,4 pour septembre contre 104,6 pendant le mois précédent et 107,5 pour septembre 1954. Par rapport aux mois correspondants de 1954, la hausse de l'indice peut être évaluée à 5,5% pour septembre, contre 5,8% pour août et 6,4% pour le premier semestre.

Commentant ces chiffres, le Bulletin des Affaires Economiques souligne que des statistiques partielles déjà disponibles, il ressort que, en octobre, au cours duquel se situe normalement le sommet de l'activité industrielle de l'automne, le rythme de la production n'a pu être maintenu, dans bons nombres de secteurs, au niveau du mois précédent.

Dans le secteur des fabrications métalliques, qui intervient pour une bonne part dans l'expansion de l'économie que nous avons connue au cours des deux dernières années, le montant des commandes est en régression depuis quelques mois. En août, le montant des expéditions a dépassé celui des commandes de presque 700 millions et, en septembre, de 900 millions.

Le montant des commandes dans le groupe "automobile, cycle, aéronautique" a été, pendant les neuf premiers mois de l'année, inférieur de plus de 10% à son niveau de la période correspondante de l'année antérieure. Le secteur "matériel de chemins de fer" vit de plus en plus tributaire du seul marché intérieur.

Agriculture:			de francs
Revenus bruts	1952	1953 43.224	1954 42.926
Frais de production	23.426	22.799	24.350
	19.281	20.425	18.576

#### Commerce Extérieur.

Les deux aspects négatifs de notre commerce extérieur - répartition géographique et composition - s'accentuent.

Tandis que la plupart des pays de l'Europe occidentale ont augmenté dans de fortes proportions leurs échanges commerciaux avec les pays de l'Est, nous constatons une régression en Belgique.

En ce qui concerne la Chine Populaire, notre pays continue d'appliquer rigoureusement le blocus, tandis que plusieurs de nos concurrents développent leurs échanges avec ce vaste marché.

Dans une conférence qu'il vient de faire à la tribune de la F.I.B., le député Van der Schueren, qui a conduit la délégation belge en Chine, déclarait à ce propos :

"Toute décison dans ce domaine (livraisons à la Chine populaire E.L.) dépend du C.O.C.O.M. qui siège à Paris et où une décision ne peut être prise qu'à l'unanimité des membres. Certains pays (France, Japon et prochainement le Royaume Uni) tournent la difficulté en

4.-

accordant des licences d'exception lesquelles, bien que signalées au C.O.C.O.M., sont exécutables sans l'accord de cette organisation".

L'allure générale du volume des exportations indique un ralentissement de la progression jusqu'en octobre. (Au cours de ce mois la crainte des grèves a provoqué une accélération anormale des expéditions). Entre le ler et le 3ème trimestre de 1954 les exportations ont progressé de 1% en volume, par contre du ler au 3ème trimestre de 1955 elles ont diminué de 6%.

La balance commerciale est près de l'équilibre, et la balance des payements accuse un surplus.

Au total, les prix des matières premières sur les marchés mondiaux se répètent avec une tendance à la faiblesse.

Le Congrès américain votera en janvier prochain un nouveau programme agricole qui aura pour conséquence de réduire considérablement les superficies consacrées à la culture du froment, du mais et des oléagineuses. Il en résulte, dès à présent, une augmentation des prix des produits de la terre.

Indices des prix belges des matières premières :

Prix

Kredietbank (1953 = 100)
Mi-sept. Mi-oct. Mi-n

Fin	Mi-sept.	Mi-oct.	M1-nov.
			04.7

Produits agricoles 104,1 96,9 94,3 94,3 Produits minéraux 97,- 114,9 112,3 114,-

Le prix de l'acier, qui prend une place considérable dans nos exportations, a augmenté de 20 à 25% en un an.

Plusieurs ministres, notamment Van Acker, Larock, Rey, ne cessent d'affirmer que nos prix sont encore loin d'être concurrentiels sur le marché mondial.

Il n'est pas dépourvu d'intérêt de confronter cette opinion avec l'avis exprimé dans le rapport annuel de la Brufina (fin oct. 1955)

"Actuellement, pour autant que l'on puisse en juger d'après divers indices, la productivité belge dans beaucoup d'industries dépasse suffisamment celle des pays voisins pour compenser à peu près l'écart qui existe encore en matière de salaires, de prix du charbon et de loyer des capitaux."

Pendant la période 1952 à 193, les prix des produits exportés



ont augmenté de 4% en Belgique, de 22% en France, de 19% en Allemagne occidentale, de 21% en Angleterre.

Pendant la même période, le prix du charbon sont restés pratiquement stationnaires en Belgique, tandis qu'ils augmentaient de 10% en France, de 25% en Angleterre et de 30% en Allemagne occidentale.

Salaires: Les salaires n'ont pas du tout suivi l'accroissement du rendement. Nous sommes, dans ce domaine nettement en retard par rapport à nos concurrents, c'est ce qui explique d'ailleurs dans une large mesure la disparité de la hausse des prix dont question plus haut.

Le tableau ci-dessous, repris du Bulletin de la Banque de Bruxelles (début novembre 1955) mérite de retenir plus particulièrement l'attention.

	de 1952 à 195	5
	Productivité	Salaires
Belgique	+ 12,7%	+ 1,6%
France	+ 17,9	+11,9%
Allemagne	+ 14,9	+ 8,7%

En ce qui concerne le standing de vie des travailleurs belges, le récent rapport du Conseil d'Administration de l'Innovation rappelle quelques données fournies par le recensement de 1947

130.000 logements pour éclairer à l'électricité
450.000 " " raccorder à une distribution d'eau.

Emploi: Les effectifs totaux (ouvriers et employés) sont actuellement moins élevés qu'en 1951-1952. Il en résulte que la diminution du chômage n'est pas allé de pair avec une augmentation correspondante de l'emploi, conséquence de l'accroissement du rendement. Par rapport à 1948, les effectifs totaux de la main d'oeuvre masculine n'ont augmenté que d'environ 2%, tandis que la main d'oeuvre féminine augmentait de 10%.

Au cours des dernières années, la composition de la main veuvre a fortement évolué comme le démontrent les tableaux oi-descus

I) Nombre d'emplois salariés Nombre d'emplois non-salar.

1948 2.595.700 (70,6%) 1.080.200 (29,4%)

1953 2.691.700 (73%) 996.800 (27%)

Le nombre de travailleurs indépendants, notamment petits comme reçants, artisans, agriculteurs, diminue. II) Répartition de l'emploi parmi les salariés

	1948	1952	
Ouvriers	1.471.900	1.433.200	- 3%
Fonctionnaires	393.100	405.000	+ 3%
Employés	340.300	367.100	- 9%

Cette évolution s'ajoute au vieillissement de la population.pour réduire le pourcentage de la population participant à la produetion (créant des richesses nouvelles).

Le Bulletin des Affaires Economiques écrit à propos du chêmage "Bien que les écarts ne soient pas considérables, on peut, semblet-il, considérer que la régression fondamentale du chômage s'est ralentie, sinon arrêtée ..... il se pourrait que la conjoncture économique générale approche d'un palier."

Il n'en reste pas moins que dans certaines branches, dans certaines régions on connaît encore une situation proche du plein emploi. Cette situation pourrait toutefois se modifier dans un avenir rapproché.
Cette perspective expliquerait la tendance patronale à faire durer
les pourparlers relatifs à la réduction de la durée du travail.

Les milieux patronaux ne cachent plus la peur que leur inspire une réduction massive du chômage.

It Agefi écrivait récemment à propos de la situation aux E.U.

"Si le plaford de l'emploi était touché, il pourrait se produire de sérieuses pressions inflationnistes (hausse des salaires EL) qui pourraient avoir des influences défavorables pour le volume des affaires à plus long terme."

La revue américaine "Fortune" écrivait de son côté, au début de novembre dr.

" Si l'augmentation de la productivité ne fléchit point, on pourra l'an prochain, réduire le nombre des travailleurs d'un million et demi et obtenir quand même le même volume de biens et de services."

Il faut donc retenir comme un des objectifs essentiels de l'accroissement de la productivité (plus exactement l'accroisement du
rendement obtenu en ordre principal par l'intensification du travail): empêcher que l'augmentation de la production n'entraîne une
modification du rapport des forces au détriment des capitalistes.
Finances: De janvier à mi-décembre 1955, la circulation monétaire
a augmenté de 5% tandis que la production n'augmentait que de 3%.
Cela semble dénoter l'amorce d'un courant inflatoire.

BP38\_1955\_s.d.

Gru. R. Preelen LES OBJECTIFS FIXES EN 1945 à 1' A. M. I. 21 mars 1945 : arrêté du Régent organisant l'assurance obligatoire en cas de maladie et d'invalidité . Cet arrêté se fixait pour tâche de " - mettre les travailleurs à l'abri de la misère en cas de maladie ou d'invalidité, en les dédommageant des pertes de salaires, subies pour incapa cité de travail - " . Les soins accordés ont pour objet "- la surveillance continue en vue du maintien et du développement de la santé, le dépistage et le diagnostic précis de tout état anormal en vue d'instituer le traitement susceptible de restaurer le plus rapide ment, le plus complètement, le plus économiquement, la santé et la capacité de travail, le traitement nécessaire à tout état pathologique déclaré ( on peut tout de suite remarquer que ces directives sont loin d'avoir été suivies.) En ce qui concerne la tuberculose sous toutes ses formes, y compris la prétuberculose et le lupus, des dispositions assurent gratuitement pour le bénéficiaire, le dépistage, le diagnostic et le traitement par tous les moyens indiqués. Il en est de même pour le Cancer et les maladies mentales. Les soins spéciaux nécessités par un accouchement dystocique sont couverts entièrement par l'organisme assureur .

#### LA PREMERE ATTAQUE CONTRE L' A.M.I. EST ENGAGÉE Dès L 9 4 7 .

Celles-ci devaient se suivre, dans la suite, à un rythme accéléré. En levant bribe par bribe, morceau par morceau, des avantages reconnus à la classe ouvrière. Menaçant de démantèlement total l' A.M.I.

28 Mars 1947 : un arrêté du Ministre Troclet supprime <u>la</u>
gratuité du dépistage, du diagnostic et du traitement
de la tuberculose et de la prétuberculose .

De même pour le cancer et les maladies mentales .

#### Janvier 1948 :

Le F.N.A.M.I. et le gouvernement estimant que les assurés abusent de soins dentaires, des prothèses dentaires (tout cela était gratuit à l'épeque) commencent à mettre des conditions à leur bénéfice.

Ces conditions sont encore aggravées en janvier 1949 et en mars 1951.

A partir de cette dernière date, pour bénéficier des prethèses, un malade devra être atteint d'une affection du tube di gestif, ulcère, gastrite, colique ou de la tuberculose . Son coëfficient de mastication devra être inférieur à trois .

La plupart des assurés s'en trouvent ainsi exclus, et s'ils veulent conserver une denture saine, ils doivent payer.

13 janvier 1949: arrêté du Ministre Troclet qui modifie cer - taines dispositions fondamentales de l'assurance. Cet arrêté, qui ne devait pas être appliqué en raison de l'opposition Mutu - aliste, constituait une importante concession au P.S.C. Vanden - Daele devait s'en inspirer pour certaines parties de son arrêté.

Cet arrêté rompt la solidarité financière des Mutuelles.

Il stipule qu'un organisme assureur dont la réserve de gestion dépasse les 20 % de la moyenne annuelle des recettes des 3 dernières années, peut octroyer des prestations supplémentaires. Par contre, lorsque le déficit d'une Mutuelle fait tomber cette réserve en dessous d'un niveau déterminé, la Mutuelle intéressée doit exiger de ses membres une cotisation supplémentaire.

Ces dispositions avaient surtout été prises en fonction du défauit accusé par l'Assurance en 1948: l'Etat se déchargeait sur les assurés des frais de comblement des déficits futurs probables.

Le même arrêté renforce sensiblement le contrôle des malades: des centres provinciaux de Contrôle du F.N.A.M.I. sont institués et des sanctions sévères contre les Mutuelles sont prévues.

Il porte également le stage d'assurabilité à 120 jours dans une période de 6 mois.

#### Janvier 1950:

Le déficit des Mutuelles s'accentuant, et l'arrêté Troclet du 13 janvier 1949 n'étant pas appliqué, sous les directives du Ministre Behogne, le F.N.A.M.I. commence à supprimer ou à réduire les remboursements sur médicaments. La pénicilline notamment - (qui coûtait encore beaucoup plus cher qu'actuellement à ce moment-là, remboursée jusqu'à cette date à 100 % ne l'est plus qu'à 50 %.

#### Juillet 1950:

suppression des soins gratuits à domicile par infirmière; le remboursement est désormais soumis à l'accord du médecin conseil de la Mutuelle; (notons qu'actuellement de nombreux soins ne sont plus remboursés; par ailleurs, les Mutuelles ont fixé dans la plupart des régions de Wallonie un tarif de remboursement pour ces soins, tafif que les infirmières ne peuvent souvent prises par le malade écope de la différence). Toutes ces dispositions/le F.N.A.M.I. ou les collèges mutualistes ne paraissent pas au Moni teur.

le minimum de salaire requis pour toucher les avantages de l'Assurance passe de 1.600 à 2.400 frs (les chômeurs dont les revenus n'atteignent pas ce taux doivent verser un surplus). Ce minimum sera à nouveau augmenté en Octobre 1951; il passera de 2.400 frs à 2.900 frs, soit 8.700 frs par trimestre.

#### 1 Avril 1951 :

réduction des remboursements sur les opérations chirurgicales et les accouchements . Pour les opérations classées dans la catégorie 1, par exemple, le remboursement tombe de 4.500 frs à 3.850 frs; catégorie 2, de 2.500 frs à 2.250 frs, etc...

L'accouchement normal ou dystacique, n'est plus remboursé qu' à concurrence de 1.000 frs sur 1.300 frs. Certains de ces taux se ront encore modifiés par après.

#### 1 Mai 1952:

suppression de la catégorie C des spécialités pharmaceuti - ques . D'un jour à l'autre, les remboursements sur des milliers de médicaments sont supprimés.

Le gouvernement et le F.N.A.M.I. promettent de compléter rapidement la liste B. (...mai) à l'heure présente, 1.500 spécialités seulement sur plus de 20.000 y ont été rajoutées.)

Cette mesure des plus graves eut de grosses répercussions sur le coût des soins à charge des malades.

#### 31 décembre 1952 :

C'est le fameux arr-êté Van den Daele qui brise les fonde merts de l'Assurance Maladie - invalidité 1 Il met fin à l'obligation de remboursement sur les soins en général en créant deux catégories de soins: les prioritaires et les complémentaires; ceux-ci
peuvent éventuellement ne plus être remboursés par les Mutuelles .

Il metéfin à la solidarité financière entre organismes assureurs
et à la couverture obligatoire par l'Etat du déficit de l'Assuranee . Chaque Mutuelle doit bloquer son budget avec la part qui lui
revient des cotisations et les 16 % de subventions de l'Etat et

faire supporter son déficit par les assurés; chacune est déclarée propriétaire de ses réserves financières ( alors que ces réserves appartiennent à tous les assurés ).

6. Le 14 décembre 1954 : paraît un arrêté du Ministre Troclet apportant certaines modifications au régime de l' A.M.I. Voyons les différents côtés de cet arreté, et, en premier lieu, les aspects positifs . Le plus important : Il rétablit le remboursement obligatoire, suivant les tarifs S.N.A.M.I. de tous les soins L'arrêté Van den Daele du 31 décembre 1952, instituait deux catégories de soins : les prioritaires et les complémen taires . Les premiers devaient obligatoirement faire l'objet des remboursements Mutualistes suivant les tarifs du F.N.A.M.I.: les autres ne pouvaient faire l'objet d'aucun remboursement. (C'était une grave atteinte au principe de base même de la sécurité sociale). L'arrêté Troclet en rétablissant l'obligation de rembour sement sur tous les soins indistinctement repose l'Assurance sur des bases saines. Solidarité financière des Mutuelles : Tous les travailleurs affiliés à la Sécurité Sociale paient la même cotisation . gouvernement P.S.C. en décidant qu'en dehors des soins prioritaires les Mutuelles pouvaient disposer souverainement de leurs fonds, en obligeant chacune de ces Mutuelles, séparément, à boucler son budget, avait accepté que des avantages différents sergient octroyés aux malades suivant la Mutuelle à laquelle ils étaient affiliés . L'arrêté Troclet rétablit la solidarité financière entre Mutuelles . L'Etat doit, au besoin, combler le déficit de l'assurance . Les autres améliorations ne touchant plus l'ensemble des assujettis mais des catégories bien déterminées .

#### LE TRAVAILLEUR PRONTALIER OBLIGATOIREMENT ASSURÉ.

L'article 2 stipule que le travailleur frontalier travaillant en Belgique, mais habitant à l'étranger est obligatoirement affilié d'effice à l'office régional dans le ressort duquel est située l'entreprise où il travaille.

Cette disposition était auparavant inexistante .

#### Le sort des concubines et de leurs enfants est règlé.

L'article 67 de l'arrêté Troclet, stipule que les soins de santé sont également dûs " à la veuve du travailleur ainsi qu'aux personnes faisant partie de son ménage ".

L'art: 63 de l'arrêté Van den Daele disait par contre que les soins de santé sont également dûs " à la veuve de l'assuré ainsi qu'aux membres de sa famille ".

La modification permettra aux concubines et à leurs en fants de bénéficier des soins de santé.

#### Paur les employés stagiaires .

On sait que les employés ne bénéficient pas des indemni tés pendant le premier mois de maladie (ils touchent, en effet, leur appointement). Les employés stagiaires se trouvaient très souvent lésés, ne touchant ni d'appointement, ni d'indemnité. Bésormais, l'employé stagiaire sera indemnisé par l'Assurance.

#### Un avantage pour les chômeurs ;

Auparavant, seules les journées de chômage indemnisées servaient de base au calcul des indemnités de maladie. L'arrêté Troclet stipule que les journées de chômage non indemnisées mais contrôlées, entreront aussi en ligne de compte. Les chômeurs privés d'indemnités par l'O.N.P.C. bénéficieront de cette disposition. A noter qu'un chômeur exclu du chômage pendant plus de 15 jours, était exclu automatiquement de l'Assurance Maladie

avaient été interrompus pour fait de guerre devaient, pour bénéficier de l' A.M.I., les avoir repris au 1 déc.1944 . Cette date est reportée au 1 janvier 1946.

A noter aussi que ce sont les médecins - contrôleurs, et, au dessous d'eux, le Conseil Supérieur, qui seront dergés de déterminer la durée de la maladie et non plus les médecins-traitants.

Le médecin contrôleur doit prendre décision dans les trois jours de la réception de l'avis de l'arrêt du travail (ou de demande de prolongation).

#### Moins de ganantie contre l'arbitraire de l' Etat .

Nous formulons surtout cette critique en fonction de la tendance délibérée actuelle de l' Etat à vouloir rogner le plus possible sur les dépenses sociales, en vue d'assurer des dépen ses de guerre exorbitants .

Au point précédent , nous avons souligné le danger d'ar bitraire qui en résultait de la part des inspecteurs du Conseil Supérieur médical .

Autres exemples du même danger: certaines fédérations ou caisses primaires mutualistes peuvent se voir retirer leur re connaissance directement par le Ministre; les médecins-conseils

Auparavant le cumul des indemnités de maledie et d'invalidité, d'une part, et de certaines pensions d'invalidité, ré paration résultant du droit commun, et des accidents de travail etc... paration pour alière de la catégorie professionnelle de l'intéressé. L'arrêté Troclet ramène ce taux à 60 % ( l'indemnité d'invalidité est réduite dans les mêmes conditions à 40 % lorsque l'assuré n'a pas de charge de famille)

(I) Cet article (84) a été depuis lors suspendu jusqu' au jour où un nouvel arrêté règlementera la question . Les dispositions anciennes sont donc toujours en vigueur .

## En cas de rechute, les jours de carence seront à nouveau appliqués.

Avant l'arrêté Troclet, tout malade victime d'une rechute dans les 25 jours de sa rentrée au travail, touchait des indemnités dès le premier jour de la rechute.

Cette disposition stipule que pour faire l'objet d'indem nisation, la période de rechute doit survenir dans les 10 jours . Si elle survient après dix jours, une nouvelle période de carence de 3 jours est appliquée .

#### Les trois jours de varance sont indivisibles .

Dorénavant pour avoir droit aux indemnités de maladie, il fant une période de 3 jours de carence indivisible, suivie d'au moins un jour d'indemnisation.

Ex: un ouvrier mineur est malade 2 jours une première semaine - 2 jours la seconde semaine et encore 2 jours la 3ème semaine.

11. Il ne touchera aucune indemnité . Antérieurement, ce même mineur aurait touché dès la seconde semaine un jour d'indemnité maladie, et les 2 jours de la troisième semaine également . Ces éléments montrent qu'indépendamment de l'importante mesure, que représente la suppression de l'arrêté Van den Daele de décembre 1953 - arrêté qui n'avait pas été appliqué en raison de l'opposition ouvrière - l'arrêté Troclet, qui contient certes encore d'autres améliorations mais d'ordre secondaire, porte également de nouvelles et nombreuses restrcitions . Il entérine aussi toutes les mesures restroitives qui s' échelonnent depuis 1947 et qui centiennent continuent à être douloureusement supportées par la classe ouvrière. Il ne contient aucune mesure déterminant ce qui adviendra du déficit passé et à venir de l' A.M.I. Il est clair qu'en prenant son arrêté Troclet, le gouvernement a surtout voulu créer l'apparence qu'il faisait quelque chose en vue de remédier aux déficiences de l' A.M.T. Le retrait de l'arrêté Van den Daele de 1952 et les autres dispositions secondaires positives, n'entraînant pas pour l'Etat des charges plus lourdes, puisque l'arrêté précité n'était pas appliqué. Les mesures restroitives viendront certainement compenser largement les dépenses qu'entraîneront les améliorations secon -Le fait que le gouvernement n'a pas pris de dispositions en vue de supprimer les arrêtés restrictifs antérieurs - mesure qui aurait nécessité pour son application l'octroi de subside assez conséquent - ne peut que souligner le bluff que comporte l'annonce des grandes réformes de l' A.M.I. surtout en ce qui concerne le contenu d) celles-ci, si elle se réalisait . Soulignons aussi la prudence mise dans les communiqués \*incendiaires" de la F.G.T.B. de la Centrale des métallurgistes .

création d'un Service National de Santé, assurant les soins médico-phærmaceutiques gratuits à la classe ouvrière, ainsi que des allocations égales à 75 % des salaires.

#### Aux membres du B.P.

Voici quelques chiffres intéressants concernant les exportations de la Belgique vers les pays de l'Est au cours de l'année 1954.

Nous indiquons d'une part, la valeur des exportations en milliers de francs, d'autre part le pourcentage que les exportations vers l'Est ont représenté dans le total des exportations.

Lin frillé teillé	346.355	16,2%
Tôles fer-acier	307.586	6,0%
Tissus de laine	203.200	20,9%
Bateaux	202.500	18,0%
Fils et câbles électr.	180.151	27,6%
Laine et poils peignés		
ou cardés en ruban	114.307	15,8%
Fibres textiles artificielles	81.899	20,0%
Câbles et cordages en fil de fer ou acier	66.275	28,7%
Fil de cuivre	59.077	38,8%
Chaudières	58.335	_46,0%
Fil de fer ou d'acier	55.132	14,0%
Chaussures	37.273	31,2%

# NOTE SUR M. E. ANSEELE Ministre des Communications

Pendant ses années d'université il a beaucoup milité pour le mouvement flamand sans avoir jamais été du mouvement anti-français. Il a toujours lié la libération de la Flandre à la libération des travailleurs et a donc toujours donné une protée sociale juste à sa lutte en faveur de la Flandre.

Jeune ingénieur, il était en opposition avec les conceptions coopératrices de son père, notamment en ce qui a concerné la Banque du Travail. Sans rien céder de ses principes, il a défendu son père lors de la catastrophe de la Banque. Pendant toute cette période il a surtout organisé à Gand des oeuvres d'éducation ouvrière notamment le Studie-kring où il avait réussi à amener un grand nombre de professeurs de l'Université de Gand et d'où sont partis pas mal de délégués pour visiter l'U.R.S.S. déjà avant la guerre.

Il est ensuite allé au Congo comme ingénieur d'une entreprise et depuis lors n'a jamais cessé de s'élever contre la politique du gouvernement belge au Congo, en défendant les noirs.

Il a commencé à être connu sur le plan national surtout depuis 1932 date à laquelle il a été elu député et parce qu'il a pris position immédiatement contre le nazisme et a crée à Gand un véritable centre où l'on a recueilli les réfugiés allemands.

A partir de 1933 il s'adonne enti rement à la propagande pour le "plan du travail" et Gand devient une des Fédérations actives en ce sens bien que restant en dehors de l'influence directe d'Henri de Man.

Dès 1936, il se jette tout entier dans la bataille pour l'Espagne où il se rendra deux fois. Et l'on peut dire qu'il a entraîné sa Fédération de façon unanime non seulement pour l'ade aux enfants et l'aide sanitaire à l'armée espagnole, mais aussi dans la bataille politique pour la reconnaissance de la République.

Son attitude a toujours été très nette contre la neutralité de la Belgique.

Pendant la guerre, il a travaillé dans la Résistance - avec le Groupe G. paraît-il - et aussi pour un service de renseignements anglais. Il a d'ailleurs été décoré par les Anglais à cet effet.

Après la guerre, il est devenu vice-président du Parti, s'est beaucoup attaché aux tâches d'organisation et sur le plan politique en ce qui concerne les questions internationales, il a toujours pris nettement position contre le réarmement allemand et contre l'attitude étroite des anti-communistes et anti-Comité Mondial pour la Paix.

Il apparaît qu'au sein du Gouvernement Van Acker, il est un des membres qui travaille le plus au rapprochement Est-Ouest.

Il faut cependant tenir compte que Anseele est un hésitant, plus un spectateur qu'un véritable homme d'action, ce qui a pour effet en de multiples occasions de l'empêcher de traduire dans la réalité ce qu'il a de bon et même d'excellent dans son cerveau.